

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille huit, le 27 NOVEMBRE, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : M. Dominique FEDIEU

Date de convocation du Conseil communautaire : 19 novembre 2008

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON
- ARSAC : Gérard DUBO, Georges MONTMINOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
- CANTENAC : Eric BOUCHER, Michel PICONTO
- CUSSAC : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA
- LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gïl PILONORD
- LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
- LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Guy GUINARD, Roland HEBRARD, J.P LAMY, Philippe DUCAMP
- MACAU : Pierre CABANY, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Corine CAPITAINE
- MARGAUX : Jacqueline DOTTAÏN, Serge FOURTON, Claude BERNIARD
- LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Bruno NEFF, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Philippe SIMON, Josette JEGOU
- SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Jean SORGE, Ludovic LALANDE

Pouvoirs : Daniel PARABIS à Claude GANELON – Thierry HEULLE à Dominique FEDIEU – Christine NADALIE à Anne SAVIN de LARCLAUZE

Absentes, excusées : Fabienne OUVRARD

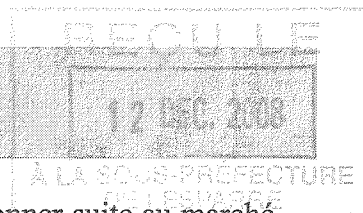
Concerne : 08-74 ENTRETIEN ZONE D'ACTIVITES - Décision

Le CAT Villambis, compte tenu de son plan de charge, n'a pas pu donner suite au marché d'entretien des zones d'activités tel que proposé au Conseil Communautaire du 17 avril dernier et ne pourra pas répondre en 2009.

C'est pourquoi, une nouvelle consultation a été lancée afin de pouvoir procéder, en 2009 à l'entretien des zones d'activités de :

- Chagneau à Arsac (avril, juin, octobre),
- Lombardon à Macau (avril, juin, octobre),
- Le Luget au Pian Médoc (mai, juillet, octobre),

Une autre entreprise d'insertion a donc été consultée en priorité, mais a fait une proposition bien supérieure au prix du marché (4 805 € HT).



Il vous est donc proposé de retenir la société « Un jardin à la Carte », qui intervient déjà dans le cadre d'un contrat annuel sur les structures multi accueil, pour assurer ces travaux :

- débroussaillage, nettoyage des bords de voie et fossés,
- balayage, soufflage des bords de route et espaces trottoir,
- coupe des repousses ou jeunes arbres s'ils sont gênants ou n'agrémentent pas le site.

Le coût annuel par zone est de 840 € H.T., soit 2 520 € HT par an.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► retient « un jardin à la Carte » pour assurer l'entretien des Zones d'activités de Chagneau, Lombardon et le Luget, à raison de trois fréquences dans l'année pour chaque site pour un montant total de 2 520 € H.T., soit 3 013,92 € T.T.C..

► décide d'ajouter l'entretien de la Zone du Riou, à Cussac Fort Médoc, à ce programme, dans la limite d'un coût par passage à hauteur de 240 € H.T.

► autorise Monsieur le Président à signer les documents correspondants.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 3 décembre 2008

Le Président,

Gérard DUBO

